

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES ADMIS A CONCOURIR et
DES ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE
A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
PAR AVANCEMENT DE GRADE – SESSION 2025**

Le Président du Centre de Gestion de la fonction publique Territoriale du Calvados ;

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu la loi 2016-86 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et aux obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret N° 2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2009 -1731 du 30 décembre 2009 modifiant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret N° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret N° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret N° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret N° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret 2016-1400 du 18 octobre 2016 modifiant le décret 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret N° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document relatif à l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté N° 2024/105 avec AR en date du 2 octobre 2024 fixant la liste des intervenants susceptibles de siéger comme correcteurs, examinateurs mais également comme membre dans les jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion du Calvados pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté N°2024/256 avec AR, du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados en date du 2 octobre 2024 portant ouverture à l'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe par avancement de grade – Session 2025 ;

Vu l'arrêté N°2025/079 avec AR du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados en date du 26 février 2025 fixant la liste des membres du jury, des correcteurs et des examinateurs complémentaires à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par avancement de grade ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion du Calvados ;

Considérant la convention cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale ou infrarégionale dans le cadre de la coopération régionale entre les Centres de Gestion de Normandie (14, 27, 50, 61, 76).

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des candidats admis à concourir et des candidats admis à concourir sous réserve à l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – Catégorie C – Session 2025, qui se déroulera au Centre de Congrès à Caen, le 13 mars 2025 est arrêtée comme suit :

NOM	PRENOM
ANNE	Corentin
AUVRAY	Maryline
BERTRAND	Emilie
BILLOIR-GIBEAUX	Amélie
BLANCHARD	Vanessa
BOUVIER	Peggy
BRIAND	Anne-Laure
BRUNET	Severine
CATHERINE	Virginie
CHAN	Estelle
CHARPENTIER	Deborah
CHATELAIN	Brigitte
CHAUMARD	Caroline
CUTULLIC	Eva
DELORME	Pierre
DERRIENNIC	Carole
DROUET	Marine
DURST	Megane
FOSSE	Celine

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20250226-2025-080-AR
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025

NOM	PRENOM
FRANCILLETTE	Steevy
GALLET	Geraldine
GARREL	Marine
GILLE	Stéphanie
GOUJON	Gwénola
GRANDADAM	Marie-Christine
GUIBON	Sandra
HARDY	Pauline
HARNOIS	Estelle
HETIER	Amandine
HOLZWIG	Winnie
HOLÉ	Isabelle
JEANNE	Solène
JEANNE DIT LEVAVASSEUR	Angélique
JOUANNE	Virginie
KURTUR	Sennur
LAMBERT	Elise
LEBARBIER	Katia
LEBRET	Aurèlie
LEDEMÉ	Mireille
LESAULNIER	Céline
LETHUILLIER	Elise
LEVY-BEFF	Julie
LOBREAU	Léa
LOUIS	Elodie
MARETTE	Sandy
MARIE	Jessica
MARIE	Sandie
MARQUES RENAULT	Sabrina
MEUDEC	Mélanie
MIREY	Françoise
MOUAFI-LALLIER	Laila
NATIVELLE	Alexandra
NOLBERT	Christine
PRUNIER	Anne-Lise
REAUX	Séverine
RIBEIRO CHARANA	Eolia
RONCIER	Patricia
SENNÉ	Guyène
TOULLIER	Daphné
VALLEY	Sylvie
VASSEUR	Gaëlle
ÉMÉLIE	Lucie

ARTICLE 2 : Les candidats qui apparaissent en gras sont admis à concourir sous réserve de présenter la ou les pièces manquantes à leur dossier d'inscription au plus tard le jour de l'épreuve écrite, soit le **13 Mars 2025**.

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20250226-2025-080-AR
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025

ARTICLE 3 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site du Centre de Gestion du Calvados et ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Calvados.

Fait à Hérouville-St-Clair, le 26 février 2025

Le Président,
M. Hubert PICARD



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20250226-2025-080-AR
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025